



Número de Révision: 004.1

Date de sortie: 10/20/2025

### 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8209 DUP OR LU PFPE HIGH PERF known as Dupont® Krytox® RFE PFPE Lubri</b>	<b>Numéro IDH:</b>	234339
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Lubrifiant	<b>numéro d'item</b>	29710
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE**  
NON CLASSIFIÉ. LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
Rien	Rien

#### PICTOGRAMME(S)

Rien

#### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Non prescrit
<b>Intervention:</b>	Non prescrit
<b>Stockage:</b>	Non prescrit
<b>Élimination:</b>	Non prescrit

Numéro IDH: 234339

Nom du produit: LOCTITE LB 8209 DUP OR LU PFPE HIGH PERF known as Dupont® Krytox® RFE PFPE Lubri

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Tetrafluoroethylene homopolymerise	9002-84-0	10 - 30

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Traiter de façon symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Ne brûlera pas. Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Néant
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Composés fluorés toxiques. Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas rincer à l'eau. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
--	---

**Méthodes de nettoyage:**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Enlever toute source d'ignition. Racler autant de matériau que possible. Enlever la matière absorbée et la placer dans un contenant approprié pour les déchets chimiques aux fins d'élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas entreposer ou consommer de la nourriture, des boissons ou des produits du tabac là où ils risquent d'être contaminés par ce matériel. Consulter la section 8.

**Stockage:**

Maintenir le récipient fermé. Tenir éloigné de la chaleur et des flammes pour éviter les produits de décomposition.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Tetrafluoroethylene homopolymerise	Rien	Rien	Rien	10 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

**Protection respiratoire:**

Lorsqu'il existe une possibilité d'exposition aux produits de décomposition due au chauffage ou à des températures élevées, porter une protection respiratoire appropriée approuvée par NIOSH.

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:**

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Solide, Cireux, Matière grasse
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Neutre
<b>Pression de vapeur:</b>	0.0000001 mm/hg (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	320 °C (608°F)
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.89 - 1.93
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	Ne s'enflamme pas.
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité:</b>	Insoluble Eau

<b>Coefficient de partage (value logarithmique):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	Essentiellement zéro (composés exclus)
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Néant dans des conditions normales de traitement.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Le chauffage à des températures supérieures à 260-290° C (500-554° F) peut former des composés du fluor potentiellement toxiques. Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Combustibles. Des acides et des bases.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Éviter de chauffer à des températures supérieures à 260 - 290° C (500 - 554 ° F). La décomposition se produit à une vitesse croissante tandis que la température est augmentée au-delà de 355° C (670° F).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Données sur la toxicité des produits:</b>	Une seule exposition au PTFE par inhalation entraîne une irritation des poumons. Une exposition répétée par ingestion n'entraîne aucun effet toxicologique important. L'exposition par ingestion à long terme entraîne une modification de la leucocytémie.
<b>Voies d'exposition probables:</b>	Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Inhalation:</b>	L'inhalation de composés du fluor libérés comme produits de décomposition à des températures supérieures à 290° C, (554° F) peut entraîner une irritation des poumons et un œdème pulmonaire qui nécessitent des soins médicaux. L'inhalation des fumées ou des vapeurs de surchauffage ou de brûlement peut causer une fièvre de fumée de polymère, une maladie temporaire semblable à la grippe, accompagnée de fièvres, de frissons et parfois, de tousses. Ces symptômes durent habituellement 24 heures environ. Des épisodes répétés de fièvre de fumée de polymère peuvent causer des dommages pulmonaires.
<b>Contact avec la peau:</b>	Peut entraîner une irritation cutanée accompagnée d'une sensation gênante ou d'une éruption cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Tetrafluoroethylene homopolymerise	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Tetrafluoroethylene homopolymerise			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Tetrafluoroethylene homopolymerise	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Nouveau format drap de données de sécurité matériel.

Préparé par: Affaires Réglementaires

Date de sortie: 10/20/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.